



Legende

Parcelle cadastrale (1)	Immeuble (1)	Délimitation de la zone verte
Délimitation du degré d'utilisation du sol	Immeuble en réalisation (1)	

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zone d'habitation 1	Zone de gares ferroviaires et routières
Zone d'habitation 2	Zone de sports et de loisirs
Zone mixte urbaine centrale	Zone spéciale d'exploitation du Crassier Terre Rouge
Zone mixte urbaine	Zone spéciale du réseau ferroviaire
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone spéciale de rétention et refroidissement
Zone d'activités économiques communale type 1	Zone spéciale de station-service
Zone d'activités économiques communale type 2	Zone spéciale de transport d'énergie électrique
Zone d'activités économiques régionale	Zone spéciale centre hospitalier
Zone d'activités économiques nationale	Zone de jardins familiaux
Zone commerciale	

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Coefficient d'Occupation du Sol (surface construite au sol / surface net)	Nom et dénomination de la ou des zones	Coefficient d'Utilisation du Sol (surface construite brute / surface brute)
COS	COUS	CUS
CSS	CSL	CSL
		Densité de Logements (nombre de logements / terrain brut)

Zone verte

Zone agricole	Zone de parc public
Zone forestière (2)	Zone de verdure

Zones superposées

Zone soumise à l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)	Secteur protégé de type "environnement construit"
Plans d'aménagement particulier approuvés, à titre indicatif	Petit patrimoine à conserver
Zone d'aménagement différé (ZAD)	Construction à conserver
Zone de servitude "urbanisation"	Gabarit et / ou élément d'une construction existante à préserver
Zone de servitude "urbanisation - espace public"	Mur à conserver
Zone de servitude "urbanisation - isolement/transition"	Secteurs et éléments protégés de type "vestiges archéologiques"
Zone de servitude "urbanisation - cours d'eau"	Zone de risques naturels prévisibles de type "éboulement miniers"
Zone de servitude "urbanisation - rétention"	Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (4)
Couloir pour projets routiers (3)	Zone de bruit (5)
Couloir pour projets de mobilité douce	
Couloir réservé aux transports en commun (bus, train tram et autres)	

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives

à la protection de la nature et des ressources naturelles	à la protection des sites et monuments nationaux (8)
Zone protégée d'intérêt national - ZPIN (6)	Immeubles et objets classés
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitats (7)	monuments nationaux
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection des oiseaux (7)	Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire
	à la gestion de l'eau (9)
	Zone inondable - HQ 100
	Zone inondable - HQ extrême

Fond de plan

Limite de la commune	Eaux stagnantes (1)	Couloir SES (1)
Limite de l'État	Cours d'eau (1)	
Voie (1)	Sport (1)	

Sources :

(1) Fond de plan cartographique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, mars 2018. Immeubles mis à jour en janvier 2019.
(2) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008. (les forêts ont été partiellement adaptées par a-s)
(3) Projet de Plan Directeur Sectoriel Transports, 2018
(4) Loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements - Inspection du Travail et des Mines.
(5) MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 (LDEN) Routes principales, rail et autoroutes = 65 dBA
(6) Administration de la Nature et des Forêts, ZPIN déclarées, avril 2019
(7) MDDI - Département de l'Environnement, Zones Natura 2000, Directive Habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation, septembre 2015
(8) Service des sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale, état au 16 janvier 2019
(9) Administration de la Gestion de l'Eau, zone inondable, 2018

ESCH

Ville d'Esch-sur-Alzette

Plan d'aménagement général

Version pour la saisine du 08.03.2019

Partie graphique

SIGNATURES:

MATRE D'OUVRAGE:

Ville d'Esch-sur-Alzette

ADRESSE: B.P. 146, L-1502 Esch-sur-Alzette
TELEPHONE: (+352) 27 54 11-1
FAX: (+352) 27 54 660
INTERNET: www.esch.lu

MATRE DE LIVRE:

Architecture et Aménagement S.A.

ADRESSE: 8b, Pasha Albringer, L-1521 Luxembourg
TELEPHONE: (+352) 26 61 61
FAX: (+352) 26 61 61-40
EMAIL: info@a-a.lu
INTERNET: www.a-a.lu

EDICELLE: 1 : 10 000

PAGE: PLAN D'ENSEMBLE

TRAITEMENT: K. Hertz, J. Beauciel

CARTOGRAPHIE: A. Derolez, F. Broniewski

DATE: 08.03.2019

C+D